Énergie

Hausse de l'électricité : pourquoi passer aux heures creuses

Par Benjamin Douriez
13 février 2023 à 09h18
Durée de lecture : 4 minutes

La nouvelle grille des tarifs réglementés d'EDF rend plus attractive l'option « heures creuses ». L'occasion de baisser (un peu) sa facture et de prendre en main sa consommation d'électricité.

Trop longtemps négligées, les heures creuses d'électricité connaissent un

spectaculaire retour en grâce. Non pas qu'elles aient échappé à la hausse des tarifs réglementés d'EDF, le 1er février. Mais l'augmentation (+15 % en moyenne) s'est appliquée de façon hétérogène aux différents éléments de la grille tarifaire. L'intérêt financier, pour les usagers, de l'option heures creuses (voir notre mode d'emploi) en sort renforcé.

C'est surtout une bonne nouvelle pour le réseau électrique. *« Cette option devient un refuge pour faire des économies. Or, elle est vertueuse parce qu'elle permet de décharger le réseau électrique aux moments où il en a besoin »*, explique Rémy Rousset, cofondateur de Lite, une société qui propose des bilans d'optimisation tarifaire pour les particuliers.

En effet, les risques de coupures d'électricité, évoqués pour cet hiver, s'expliquaient par une production potentiellement insuffisante pour faire face aux pics de consommation aux heures les plus chargées. Incitant à décaler la consommation, les heures creuses sont un instrument, certes rudimentaire, permettant de réduire ces pics.

L'offre n'était plus rentable

L'option heures creuses avait pourtant été maltraitée ces dernières années. Son seuil de rentabilité pour les abonnés était devenu quasi-inatteignable. En moyenne, les clients concernés consomment 40 % de leur électricité pendant leurs huit heures creuses quotidiennes (essentiellement la nuit).

Or, à partir de 2019, il fallait parvenir à décaler plus de 50 % de sa consommation pour que l'option soit intéressante par rapport à un contrat classique (dit *« option Base »*). Le seuil de rentabilité a même atteint 60 % en 2021, selon une note de la Commission de régulation de l'énergie, en septembre dernier. Ainsi, de nombreux consommateurs titulaires de ce contrat perdaient de l'argent, souvent sans le savoir.

Il est redevenu intéressant avec la grille tarifaire de début 2022, lors de la mise en place du bouclier tarifaire : le seuil est redescendu entre 30 et 35 %. Les tarifs de février 2023 renforcent encore cette attractivité. Dans une délibération sur les tarifs réglementés, la Commission de régulation de l'énergie jugeait nécessaire de mobiliser *« tous les moyens de flexibilité »* pour répondre *« aux enjeux de sécurité d'approvisionnement des prochains hivers »*.

Désormais, il suffit de 28 à 29 % de sa consommation réalisée en heures creuses pour que l'abonné rentabilise l'option, estime la société Lite.

Économies limitées, mais prise de conscience nécessaire

Il ne faut toutefois pas en attendre des économies mirobolantes lors de l'abandon d'un contrat classique (*« Base »*) pour un contrat avec des heures creuses. Selon nos calculs, un foyer ayant des besoins électriques moyens (puissance 6 kVA, 4 500 kWh par an) économisera 31 euros par an avec 40 % de sa consommation en heures creuses. Sur une facture annuelle de 1 071 euros, cela représente une baisse de 2,9 %.

Mais la réflexion sur l'option heures creuses présente aussi le mérite d'obliger à (re)prendre en main sa consommation

d'électricité. *« Aujourd'hui, pour des raisons écologiques comme d'augmentation de coût, on ne peut plus se le permettre de traiter l'énergie comme une simple facture prélevée sur son compte chaque mois dont on ne se préoccupe pas »*, argumente Rémy Rousset.

« L'enjeu n'est pas seulement la quantité d'énergie consommée, c'est aussi le moment où on la consomme », ajoute-t-il. Un principe amené à se renforcer avec la montée en puissance des énergies éoliennes et photovoltaïques, qui nécessitent de mieux faire coïncider périodes de production et de consommation.

Heures creuses, mode d'emploi

Si vous faites partie des quelque 11 millions d'abonnés EDF ne disposant pas de l'option heures creuses, il est utile de s'interroger sur un éventuel changement de contrat. Un outil sur le site du Médiateur national de l'énergie permet de calculer le seuil de rentabilité du changement en fonction de votre profil de consommation.

Vous devez être en mesure de décaler certains usages gourmands en électricité. Le minimum est de posséder un ballon d'eau chaude électrique ou une voiture électrique, tous deux faciles à recharger la nuit. Il faudra aussi, naturellement, décaler la mise en route de ses gros appareils électroménagers : lave-linge, lave-vaisselle, sèche-linge.

Attention, les créneaux d'heures creuses (huit heures au total) ne sont pas exactement les mêmes pour tous. Ils sont attribués par le gestionnaire du réseau, Enedis. S'il s'agit avant tout d'heures nocturnes, une partie est placée à la mi-journée pour certains usagers. Dans ce cas de figure, le démarrage automatique des ballons d'eau chaude sur ces horaires est désactivé cet hiver. Mais ce changement affecte peu la rentabilité de l'option heures creuses.